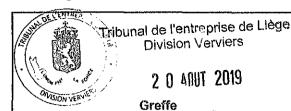


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés Mos be





<u>areflier</u>

N° d'entreprise : 0721 494 017

Nom

(en entier): Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt

(en abrégé): UPBW

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : rue de l'Eglise 23 à 4840 Welkenraedt

Objet de l'acte : Modification statuts - Démission - Nomination

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2019

Présents:

Gilberte Moonen; Marie-Jeanne Lenartz ; Frank Wagener ; Bernadette Peiffer ; Christiane Corman ; Guy **Balaes**

Absents: Fernand Eppe

L'assemblée générale peut donc statuer validement.

1.Révision de l'article 16 paragraphe 4 des statuts de l'A.S.B.L.

L'assemblée générale marque son accord pour la révision statuaire de l'article 16 §4 :

« Même en cas de désignation d'un ou plusieurs administrateurs délégués à la gestion journalière, l'association n'est valablement représentée et engagée que par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs pour toute transaction supérieure à 5000 € indexé à partir de la date de publication des présents statuts. »

La somme de 5000 euros remplace la somme des 1000 euros initialement prévue. Ce point est décidé à l'unanimité des membres présents.

- 2.Informée par le conseil d'administration, l'assemblée prend acte de la démission de l'abbé Guy Balaes, président de l'A.S.B.L. à la date du 26 août 2019. Celui-ci démissionne comme président et comme membre de l'A.S.B.L à partir du 1er septembre 2019.
- 3.L'assemblée admet l'abbé Alain Dubois, curé de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, comme administrateur à dater du 1er septembre 2019. Elle le désigne comme président de l'A.S.B.L. et comme délégué à la gestion journalière.

.....

Guy Balaes. Président - Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

avant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).